



Serving a world in motion  
Au service d'un  
monde en mouvement  
[navcanada.ca](http://navcanada.ca)

# **RAPPORT DE GESTION**

## **SUR FORMULAIRE 51-102A1**

**TRIMESTRE ET SEMESTRE CLOS LE**

**28 FÉVRIER 2023**

**Le 6 avril 2023**



Serving a world in motion  
Au service d'un  
monde en mouvement  
navcanada.ca

## TABLE DES MATIÈRES

|   |    |
|---|----|
| <b>INTRODUCTION</b> .....                                   | 1  |
| Mise en garde concernant les informations prospectives..... | 1  |
| Activités de NAV CANADA .....                               | 2  |
| Stratégie financière et réglementation des tarifs.....      | 2  |
| Principales questions financières.....                      | 4  |
| Faits saillants financiers.....                             | 5  |
| <b>RÉSULTATS D'EXPLOITATION</b> .....                       | 9  |
| Produits.....   | 9  |
| Charges d'exploitation .....                                | 11 |
| Autres (produits) et charges .....                          | 11 |
| Mouvements du compte de stabilisation des tarifs .....      | 12 |
| Mouvement net des comptes de report réglementaires .....    | 14 |
| <b>GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL</b> .....       | 15 |
| Flux de trésorerie .....                                    | 15 |
| Liquidités et stratégie de financement.....                 | 16 |
| Obligations contractuelles et engagements.....              | 18 |
| Gestion du capital.....                                     | 19 |
| Gestion des risques financiers.....                         | 19 |
| Cotes de crédit.....  | 20 |
| <b>RÉSULTATS TRIMESTRIELS</b> .....                         | 21 |
| Informations financières trimestrielles (non audité).....   | 21 |
| <b>PERSPECTIVES FINANCIÈRES</b> .....                       | 22 |
| <b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b> .....                   | 24 |
| Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie .....  | 24 |
| Transactions avec des parties liées .....                   | 24 |
| Méthodes comptables .....                                   | 24 |
| Prises de position comptables futures.....                  | 24 |
| Principales estimations comptables et jugements .....       | 25 |
| <b>CONTRÔLES INTERNES ET PROCÉDURES</b> .....               | 25 |

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

## **INTRODUCTION**

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation, le résultat global et les flux de trésorerie consolidés intermédiaires non audités au 28 février 2023 et pour le trimestre et le semestre clos à cette date (le « deuxième trimestre de l'exercice 2023 ») de NAV CANADA et de ses filiales (aussi désignées dans le présent rapport de gestion comme « nous », « nos » ou la « Société »). Il doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du deuxième trimestre de l'exercice 2023 (les « états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2023 »), de nos états financiers consolidés annuels audités et des notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 août 2022 (l'« exercice 2022 »), de notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2022 ainsi que de notre notice annuelle pour l'exercice 2022 datée du 20 octobre 2022 (la « notice annuelle de l'exercice 2022 »). De plus amples renseignements sur NAV CANADA, y compris nos états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2023 et de l'exercice 2022, notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2022 ainsi que notre notice annuelle de l'exercice 2022, sont disponibles sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Nos états financiers sont établis en dollars canadiens (« \$ CA »), sont conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et comprennent les comptes de NAV CANADA et de ses filiales. Nos états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2023 ont été dressés conformément à la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Toutes les informations présentées ont été arrondies au million de dollars près, à moins d'indication contraire. Notre Comité de la vérification et des finances a examiné le présent rapport de gestion, lequel a été approuvé par le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société avant d'être déposé.

### **Mise en garde concernant les informations prospectives**

Le présent rapport de gestion et plus particulièrement, sans toutefois s'y limiter, la rubrique « PERSPECTIVES FINANCIÈRES » contiennent certains énoncés sur les attentes de NAV CANADA. Ces énoncés se distinguent généralement par l'utilisation de termes comme « anticiper », « planifier », « croire », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « estimer », « se rapprocher », « prévoir » ainsi que d'autres termes semblables ou verbes conjugués au conditionnel ou au futur tels que « peut », « sera » « devra », « devrait » et « pourrait » ou la forme négative de ceux-ci. Étant donné que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes futurs, les résultats réels peuvent différer de ceux fournis, explicitement ou implicitement, dans ces énoncés et les différences pourraient être marquées. Les risques et les incertitudes qui pèsent sur la Société comprennent, notamment, l'agitation géopolitique, les attaques terroristes et la menace de telles attaques, les guerres, les épidémies ou les pandémies, les interventions de l'État et les avis aux voyageurs et restrictions s'y rapportant, les changements climatiques et les facteurs environnementaux (y compris les systèmes météorologiques et autres phénomènes et éléments naturels sur lesquels les activités de l'homme ont un effet), les attaques visant la cybersécurité, les négociations collectives, les arbitrages, l'embauche, la formation et le maintien en poste du personnel, les conditions du secteur de l'aviation en général, la circulation aérienne, l'utilisation des télécommunications et des moyens de transport terrestre au détriment du transport aérien, la conjoncture des marchés financiers et de l'économie, la capacité de percevoir les redevances d'usage et de réduire les charges d'exploitation, les variations des taux d'intérêt, les modifications des lois, y compris les changements fiscaux, les changements défavorables de la réglementation ou des poursuites et les litiges. Certains de ces risques et de ces incertitudes sont exposés dans la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle de l'exercice 2022.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion traduisent nos attentes en date du 6 avril 2023 et peuvent changer après cette date. Les lecteurs du présent rapport de gestion sont priés de ne pas se fier indûment à tout énoncé prospectif. Nous déclinons toute intention ou toute obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif par suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

### **Activités de NAV CANADA**

Société du secteur privé sans capital social, NAV CANADA exploite le système de navigation aérienne civile (le « SNA ») du Canada partout au pays. Le SNA a été acquis auprès du Gouvernement du Canada en 1996 pour un prix d'achat de 1,5 milliard de dollars. Nous fournissons des services aux propriétaires et aux exploitants d'aéronefs, notamment des services de contrôle de la circulation aérienne, des services d'information de vol, des bulletins météorologiques, des services consultatifs d'aéroport, des services d'information aéronautique et des aides à la navigation, dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada.

Notre activité principale consiste à gérer et à exploiter le SNA du Canada et les services connexes, et ce, d'une manière sécuritaire, efficiente et rentable, tant dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada que dans l'espace aérien international dont la responsabilité a été cédée au Canada en vertu d'ententes internationales.

Notre mandat est présenté dans notre Objectif commun, soit Assurer la sécurité de l'espace aérien du Canada : *façonner l'avenir des services de navigation aérienne*. Notre objectif commun s'appuie sur quatre piliers :

- La sécurité est au cœur de toutes nos activités – Elle fait partie intégrante de tout ce que nous faisons et continue de croître à mesure que l'industrie évolue.
- L'innovation est la clé – Moderniser le système de navigation aérienne du Canada pour offrir une valeur ajoutée à nos clients nous passionne.
- L'expertise est la pierre angulaire – Les compétences, l'agilité, le leadership et la collaboration de nos employés jouent un rôle décisif.
- Les partenariats sont essentiels – Nos partenariats aident l'industrie de l'aviation à améliorer son efficacité et contribuent à créer un avenir durable du point de vue environnemental.

### **Stratégie financière et réglementation des tarifs**

Notre stratégie financière consiste à nous acquitter de notre mandat à l'égard des services essentiels tout en maintenant une situation financière solide, reflétée en partie par les cotes de crédit élevées que nous obtenons sur les marchés financiers. Pour maintenir cette solide situation, il convient de recourir à des méthodes prudentes qui assurent un équilibre entre les intérêts de nos principales parties intéressées tout en respectant nos obligations réglementaires et contractuelles.

Quand vient le temps d'établir de nouvelles redevances d'usage ou de réviser les redevances existantes, nous devons respecter les paramètres de la loi régissant nos activités, soit la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur les SNA »), qui nous empêche d'établir les redevances d'usage à un montant supérieur à celui dont nous avons besoin pour répondre à nos besoins financiers relativement à la prestation de services de navigation aérienne. Aux termes de ces principes, le conseil approuve le montant et le calendrier des modifications à apporter aux redevances d'usage. Le conseil approuve également le budget annuel de la Société, dans lequel les montants devant être recouverts au moyen des redevances d'usage sont établis pour l'exercice suivant.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars canadiens)

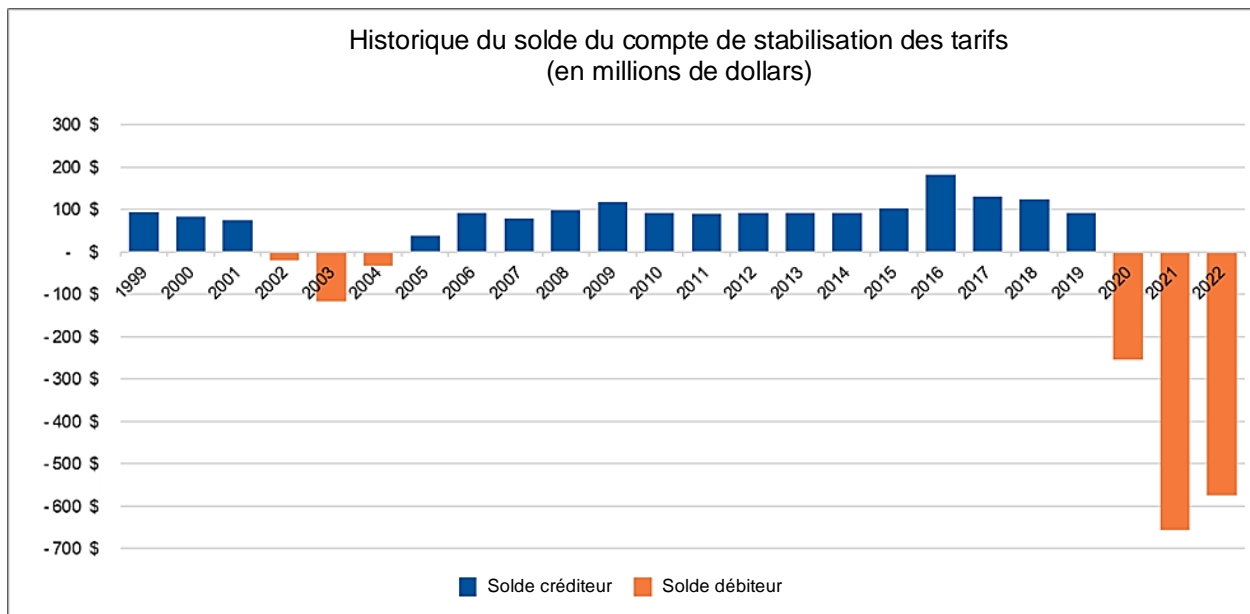
Lorsqu'elle établit les redevances d'usage, la Société surveille, entre autres choses, les éléments suivants et en tient compte :

- a) les exigences réglementaires en regard de la prestation de services de navigation aérienne;
- b) les chiffres réels et les prévisions en matière de circulation aérienne;
- c) les besoins financiers et les besoins en matière d'exploitation de la Société, y compris le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs et la mesure dans laquelle les charges d'exploitation varient et peuvent être réduites;
- d) le recouvrement en trésorerie des cotisations aux régimes de retraite;
- e) les mises à jour de nos prévisions financières, de nos obligations financières et celles au titre du service de la dette, ainsi que des ratios de couverture financière qui en découlent.

Étant donné que les produits et les charges réels vont différer des prévisions, l'établissement des redevances futures nécessite le recours à une méthode qui tient compte des écarts. Il est également nécessaire de pallier l'incidence immédiate des facteurs imprévisibles, principalement les fluctuations des volumes de circulation aérienne découlant d'événements imprévus. Le recours à un mécanisme de « stabilisation des tarifs » nous permet d'atteindre ces objectifs.

Nos états financiers tiennent compte de l'incidence de la réglementation des tarifs. C'est pourquoi le moment de la constatation de certains produits et charges diffère de celui qui serait autrement attendu de sociétés qui ne sont pas soumises à des lois de réglementation régissant le niveau de leurs redevances. À titre d'exemple, nous ajustons notre résultat net au moyen de virements au compte de stabilisation des tarifs ou provenant de celui-ci, en fonction des écarts par rapport aux montants qui ont été utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. Si nos produits réels devaient dépasser nos charges réelles, l'excédent serait inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs, et il serait remis aux clients au moyen des redevances d'usage futures. Réciproquement, si les produits réels devaient être inférieurs aux charges réelles, l'insuffisance serait inscrite comme un débit dans le compte de stabilisation des tarifs, et elle serait récupérée auprès des clients au moyen des redevances d'usage futures (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs »).

Le tableau qui suit présente les variations annuelles du compte de stabilisation des tarifs au fil du temps.



**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

Par ailleurs, pour certaines transactions dont l'échéancier des flux de trésorerie diffère sensiblement du moment de la comptabilisation, la Société comptabilise des débits ou des crédits au titre des comptes de report réglementaires afin d'ajuster la comptabilisation pour tenir compte de la période au cours de laquelle ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsque les montants doivent être réalisés en trésorerie (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires »).

Nous visons à inscrire à l'état consolidé du résultat net des résultats financiers qui correspondent au seuil de rentabilité à la clôture de chaque exercice, après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés. Du fait des variations saisonnières et d'autres fluctuations des volumes de circulation aérienne attribuables notamment à la pandémie de COVID-19, et étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes, nos résultats financiers trimestriels pourraient ne pas atteindre le seuil de rentabilité après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés. Cette situation est illustrée dans le tableau sous « RÉSULTATS TRIMESTRIELS – Informations financières trimestrielles (non audité) ».

### **Principales questions financières<sup>1</sup>**

Les éléments suivants ont eu une incidence considérable sur la situation financière de la Société.

#### **1. Circulation aérienne et redevances d'usage**

L'effet de la pandémie sur les volumes de circulation aérienne a commencé à se faire sentir au milieu de l'exercice 2020 et, depuis, les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées (qui reflètent le nombre de vols facturables, la taille des aéronefs et les distances parcourues dans l'espace aérien canadien ainsi que les redevances perçues en fonction des mouvements dans l'espace aérien), ont continué de se situer sous les niveaux observés au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 (l'« exercice 2019 »). Au cours du premier semestre de l'exercice 2023, les unités de redevances pondérées ont augmenté de 26,1 % en regard de la période correspondante de l'exercice 2022. Les unités de redevances pondérées ont toutefois fléchi de 9,3 % par rapport à celles enregistrées avant la pandémie au cours de l'exercice 2019.

Bien que le rythme de la reprise de la circulation aérienne mondiale et du secteur de l'aviation demeure incertain, la Société est d'avis qu'un redressement complet sera atteint et que la pandémie n'aura pas d'incidence significative sur notre stabilité financière à long terme.

#### **2. Activités de financement**

En raison de l'amélioration des conditions du marché, le 8 novembre 2022, S&P Global Ratings a révisé la perspective de NAV CANADA, la faisant passer de stable à positive, et a affirmé qu'elle maintenait la cote de « AA- » quant aux titres de créance à long terme et aux titres de créance de premier rang garantis, ainsi que la cote « A+ » pour les titres de créance de premier rang subordonnés.

Le 29 novembre 2022, la Société a racheté pour 119 \$ de ses obligations-recettes et de certains de ses billets d'obligation générale avant leurs dates d'échéance. La Société a versé une prime nette de 6 \$ relativement au rachat partiel. La récente croissance des volumes de circulation aérienne a permis à la Société de profiter des conditions de marché attrayantes pour réduire sa dette.

---

<sup>1</sup> Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars canadiens)

**3. Compte de stabilisation des tarifs**

Au 28 février 2023, le compte de stabilisation des tarifs affichait un solde débiteur de 462 \$. Au cours du semestre clos le 28 février 2023, le solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs a diminué de 112 \$ en raison d'écarts nets favorables de 47 \$ par rapport aux niveaux prévus et de l'ajustement approuvé initial de 65 \$ apporté au compte de stabilisation des tarifs en raison de l'excédent prévu pour l'exercice 2023. Les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs sont décrits à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ».

**4. Conventions collectives**

Environ 86 % de notre effectif est syndiqué aux termes de huit conventions collectives. Au 28 février 2023, la Société avait ratifié des conventions collectives avec six agents négociateurs, ce qui englobe 93 % de notre effectif représenté. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2023, la Société est parvenue à un règlement avec l'Association des pilotes fédéraux du Canada, qui représente 1 % de notre effectif, renouvelant les clauses de la plus récente convention collective pour la période de trois ans s'étant terminée le 30 avril 2022. La convention conclue avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada a expiré le 31 décembre 2020 et une nouvelle convention a été ratifiée par les membres le 6 mars 2023. La nouvelle convention porte sur la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2023.

**Faits saillants financiers**

**Résultats d'exploitation**

| Trimestres clos les 28 février   | 2023    | 2022    | Variation (\$) |
|--|---------|---------|----------------|
| Produits   | 388 \$  | 313 \$  | 75 \$          |
| Charges d'exploitation   | 371     | 350     | 21             |
| Autres (produits) et charges   | 20      | 29      | (9)            |
| Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires                    | (3)     | (66)    | 63             |
| Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs :                                      |         |         |                |
| Écarts favorables par rapport aux niveaux prévus   | (1)     | (16)    | 15             |
| Ajustement approuvé initial <sup>1)</sup>  | (33)    | 21      | (54)           |
|  | (34)    | 5       | (39)           |
| Autres ajustements aux comptes de report réglementaires :                                  |         |         |                |
| Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite                               | 12      | 28      | (16)           |
| Autres avantages du personnel  | (8)     | (3)     | (5)            |
| Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt                                   | (4)     | (1)     | (3)            |
| Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence | –       | 4       | (4)            |
| Autres   | 1       | 2       | (1)            |
|  | 1       | 30      | (29)           |
| Mouvement net des comptes de report réglementaires <sup>2)</sup>                           | (33)    | 35      | (68)           |
| Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires                    | (36) \$ | (31) \$ | (5) \$         |

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars canadiens)

| Semestres clos les 28 février  | 2023    | 2022    | Variation (\$) |
|--|---------|---------|----------------|
| Produits   | 823 \$  | 658 \$  | 165 \$         |
| Charges d'exploitation   | 719     | 687     | 32             |
| Autres (produits) et charges   | 46      | 53      | (7)            |
| Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires     | 58      | (82)    | 140            |
| Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs :                                      |         |         |                |
| Écarts favorables par rapport aux niveaux prévus   | (47)    | (96)    | 49             |
| Ajustement approuvé initial <sup>1)</sup>  | (65)    | 42      | (107)          |
|  | (112)   | (54)    | (58)           |
| Autres ajustements aux comptes de report réglementaires :                                  |         |         |                |
| Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite                               | 24      | 54      | (30)           |
| Autres avantages du personnel  | (9)     | (3)     | (6)            |
| Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt                                   | (9)     | (8)     | (1)            |
| Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence | -       | 4       | (4)            |
| Autres   | 2       | 1       | 1              |
|  | 8       | 48      | (40)           |
| Mouvement net des comptes de report réglementaires <sup>2)</sup>                           | (104)   | (6)     | (98)           |
| Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires                    | (46) \$ | (88) \$ | 42 \$          |

<sup>1)</sup> Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité, après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, le conseil a approuvé un budget pour l'exercice 2023 qui prévoit une réduction du solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs en raison d'un excédent prévu de 129 \$ (insuffisance prévue de 85 \$ pour l'exercice 2022), qui est apportée au compte de stabilisation des tarifs de manière constante au cours de l'exercice.

<sup>2)</sup> Se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires ».



**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars canadiens)

**Flux de trésorerie**

| Trimestres clos les 28 février  | 2023          | 2022          | Variation (\$)¹) |
|---|---------------|---------------|------------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes</b>  |               |               |                  |
| Exploitation  | 66 \$         | 43 \$         | 23 \$            |
| Investissement  | (51)          | (10)          | (41)             |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et d'investissement</b>   | <b>15</b>     | <b>33</b>     | <b>(18)</b>      |
| Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie  | 1             | (1)           | 2                |
| <b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>   | <b>16</b>     | <b>32</b>     | <b>(16)</b>      |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période   | 395           | 335           | 60               |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>   | <b>411 \$</b> | <b>367 \$</b> | <b>44 \$</b>     |
| <b>Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR)²)</b>  |               |               |                  |
| Flux de trésorerie liés aux éléments suivants³)   |               |               |                  |
| Exploitation  | 66 \$         | 43 \$         | 23 \$            |
| Dépenses d'investissement   | (30)          | (20)          | (10)             |
| Investissement dans les actifs réglementaires   | (3)           | (2)           | (1)              |
| Subventions publiques reçues  | 1             | -             | 1                |
| Produit tiré de la vente d'une participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence | -             | 7             | (7)              |
| <b>Flux de trésorerie disponibles</b>   | <b>34 \$</b>  | <b>28 \$</b>  | <b>6 \$</b>      |

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars canadiens)

| Semestres clos les 28 février   | 2023          | 2022          | Variation (\$)¹ |
|---|---------------|---------------|-----------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes</b>  |               |               |                 |
| Exploitation  | 218 \$        | 86 \$         | 132 \$          |
| Investissement  | (75)          | (36)          | (39)            |
| Financement   | (126)         | (1)           | (125)           |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement</b>                           | <b>17</b>     | <b>49</b>     | <b>(32)</b>     |
| Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie  | 2             | (1)           | 3               |
| <b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>   | <b>19</b>     | <b>48</b>     | <b>(29)</b>     |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période   | 392           | 319           | 73              |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>   | <b>411 \$</b> | <b>367 \$</b> | <b>44 \$</b>    |
| <b>Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR)²</b>   |               |               |                 |
| Flux de trésorerie liés aux éléments suivants³  |               |               |                 |
| Exploitation  | 218 \$        | 86 \$         | 132 \$          |
| Dépenses d'investissement   | (54)          | (43)          | (11)            |
| Investissement dans les actifs réglementaires   | (5)           | (3)           | (2)             |
| Subventions publiques reçues  | 3             | –             | 3               |
| Produit tiré de la vente d'une participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence | –             | 7             | (7)             |
| Paiement au titre des obligations locatives   | (1)           | (1)           | –               |
| <b>Flux de trésorerie disponibles</b>   | <b>161 \$</b> | <b>46 \$</b>  | <b>115 \$</b>   |

¹) Se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Flux de trésorerie » pour obtenir une analyse des variations des flux de trésorerie par rapport à ceux de l'exercice précédent.

²) Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR (principes comptables généralement reconnus). Les mesures financières non conformes aux PCGR ne sont pas des mesures définies en vertu des IFRS et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société définit les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement (déduction faite des subventions publiques reçues), les investissements dans les actifs réglementaires, les placements dans Aireon LLC (« Aireon ») et autres placements sous forme de participations, ainsi que les paiements sur le principal des obligations locatives. La direction accorde de l'importance à cette mesure, car elle permet d'évaluer l'incidence de son programme d'investissement sur les ressources financières de la Société et elle fournit aux utilisateurs un indicateur stable de la capacité de la Société d'honorer ses dettes et de continuer à investir dans le SNA.

³) Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2023.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars canadiens)

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

**Produits**

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des produits par catégories. La notice annuelle de l'exercice 2022 et les notes afférentes aux états financiers de l'exercice 2022 et du deuxième trimestre de 2023 fournissent davantage de renseignements sur les différentes catégories de nos redevances d'usage.

| <b>Trimestres clos les 28 février</b>   | <b>2023</b>   | <b>2022</b>   | <b>Variation (\$)</b> |
|---|---------------|---------------|-----------------------|
| Redevances de survol  | 175 \$        | 152 \$        | 23 \$                 |
| Redevances d'aérogare   | 155           | 120           | 35                    |
| Redevances quotidiennes/ annuelles/trimestrielles   | 12            | 9             | 3                     |
| Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales | 24            | 19            | 5                     |
| Total des redevances d'usage  | 366           | 300           | 66                    |
| Autres produits <sup>1)</sup>   | 22            | 13            | 9                     |
|   | <b>388 \$</b> | <b>313 \$</b> | <b>75 \$</b>          |

| <b>Semestres clos les 28 février</b>  | <b>2023</b>   | <b>2022</b>   | <b>Variation (\$)</b> |
|---|---------------|---------------|-----------------------|
| Redevances de survol  | 387 \$        | 319 \$        | 68 \$                 |
| Redevances d'aérogare   | 319           | 242           | 77                    |
| Redevances quotidiennes/ annuelles/trimestrielles   | 29            | 21            | 8                     |
| Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales | 53            | 39            | 14                    |
| Total des redevances d'usage  | 788           | 621           | 167                   |
| Autres produits <sup>1)</sup>   | 35            | 37            | (2)                   |
|   | <b>823 \$</b> | <b>658 \$</b> | <b>165 \$</b>         |

<sup>1)</sup> Les autres produits comprennent les contrats de services et de développement, la vente de publications liées à l'aéronautique civile, de même que les produits divers.

Les produits tirés des redevances d'usage pour le trimestre et le semestre clos le 28 février 2023 ont augmenté de 66 \$ et de 167 \$, respectivement, par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice 2022, grâce surtout à l'assouplissement des restrictions de voyage et à l'accroissement de la demande des consommateurs. L'augmentation des produits reflète les hausses des volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, de 21,2 % et de 26,1 % par rapport à ceux de l'exercice précédent au cours du trimestre et du semestre clos le 28 février 2023, respectivement.

Les autres produits pour le trimestre clos le 28 février 2023 ont augmenté de 9 \$ en comparaison de ceux de la période correspondante de l'exercice 2022, en raison principalement de l'issue favorable des négociations portant sur le remboursement de travaux d'entretien effectués au cours d'exercices précédents. L'incidence a été atténuée par un ajustement des produits visant à tenir compte d'un important contrat de vente et de services visant des technologies par suite d'une hausse des coûts estimés pour exécuter le contrat.

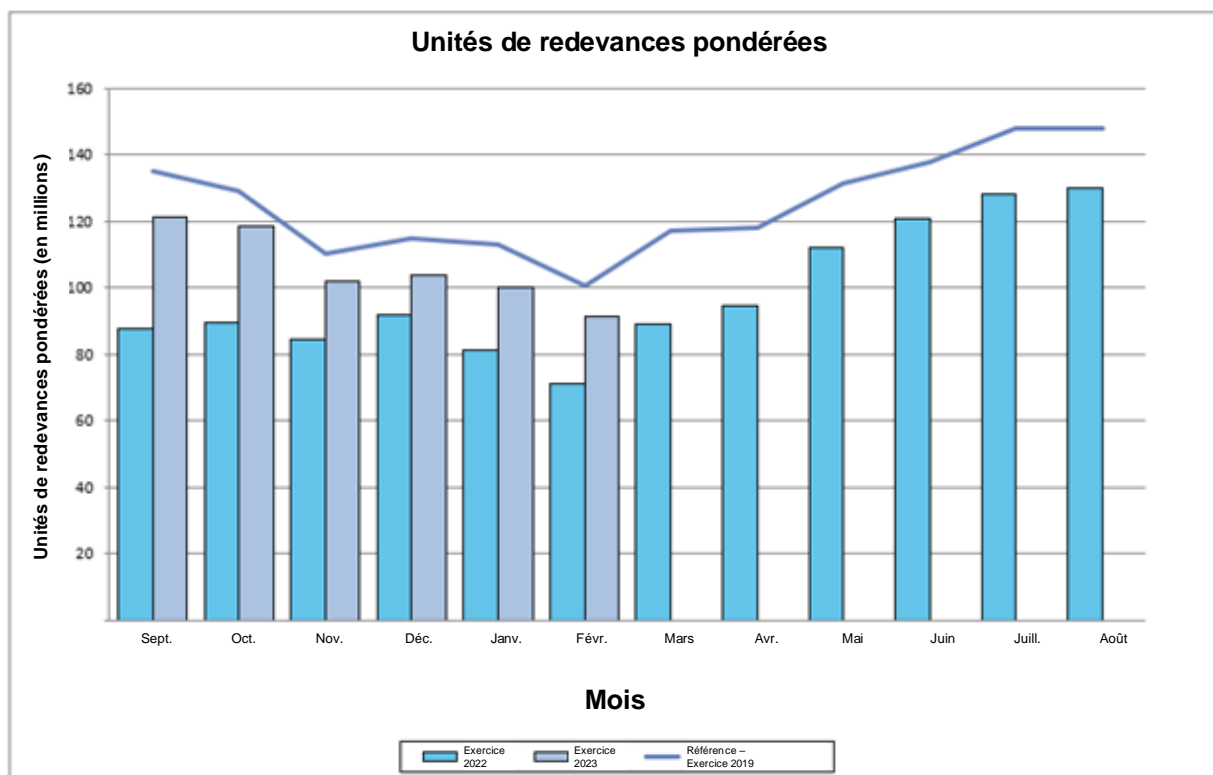
Les autres produits pour le semestre clos le 28 février 2023 ont diminué de 2 \$ en comparaison de ceux de la période correspondante de l'exercice 2022, en raison principalement de la baisse des produits tirés des contrats de services et de développement ainsi que des services liés au centre de conférence en raison de la vente du CENTRE NAV au cours de l'exercice 2022.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

**Circulation aérienne**

Comme il est mentionné à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières », les volumes de circulation aérienne (calculés en unités de redevances pondérées) montrent des signes positifs de reprise. Toutefois, ils demeurent inférieurs aux niveaux enregistrés avant la pandémie au cours de l'exercice 2019, comme le montre le tableau suivant.



Les volumes futurs de circulation aérienne peuvent être touchés par de nombreux facteurs, notamment la cadence à laquelle s'effectuera le rétablissement de la circulation aérienne après la pandémie de COVID-19, les nouveaux variants de la COVID-19, d'autres épidémies ou pandémies, le taux de croissance ou de ralentissement de l'économie, les variations de la demande de transport aérien ou de la disposition des voyageurs à utiliser le transport aérien, les niveaux d'utilisation de la capacité des aéronefs, les prix du carburant, les changements apportés aux activités des transporteurs aériens et à leurs façons de faire, les conditions du secteur de l'aviation en général, la concurrence entre les transporteurs aériens, la restructuration et l'insolvabilité de compagnies aériennes, les activités terroristes, l'incertitude géopolitique (plus particulièrement la volatilité accrue découlant du conflit en Ukraine), les interventions gouvernementales, les restrictions de voyage et les fermetures de frontières appliquées au transport par voie aérienne, les changements climatiques et les facteurs environnementaux (y compris les systèmes météorologiques et autres phénomènes et éléments naturels sur lesquels les activités de l'homme ont un effet) et les tendances démographiques.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars canadiens)

**Charges d'exploitation**

| <b>Trimestres clos les 28 février</b> | <b>2023</b>   | <b>2022</b>   | <b>Variation (\$)</b> |
|---------------------------------------|---------------|---------------|-----------------------|
| Salaires et avantages du personnel    | 252 \$        | 244 \$        | 8 \$                  |
| Services techniques                   | 39            | 37            | 2                     |
| Installations et entretien            | 17            | 20            | (3)                   |
| Amortissements                        | 35            | 36            | (1)                   |
| Autres                                | 28            | 13            | 15                    |
|                                       | <u>371 \$</u> | <u>350 \$</u> | <u>21 \$</u>          |

| <b>Semestres clos les 28 février</b> | <b>2023</b>   | <b>2022</b>   | <b>Variation (\$)</b> |
|--------------------------------------|---------------|---------------|-----------------------|
| Salaires et avantages du personnel   | 491 \$        | 472 \$        | 19 \$                 |
| Services techniques                  | 78            | 78            | –                     |
| Installations et entretien           | 32            | 34            | (2)                   |
| Amortissements                       | 72            | 73            | (1)                   |
| Autres                               | 46            | 30            | 16                    |
|                                      | <u>719 \$</u> | <u>687 \$</u> | <u>32 \$</u>          |

Les charges au titre des salaires et avantages du personnel pour le trimestre et le semestre clos le 28 février 2023 ont augmenté de 8 \$ et de 19 \$ par rapport à celles des périodes correspondantes de l'exercice 2022, en raison surtout de l'incidence de la hausse de l'effectif et des volumes de circulation aérienne sur les salaires et les charges liées aux heures supplémentaires, ce qui a été contrebalancé en partie par la baisse du coût des prestations pour services rendus au cours de la période découlant de l'augmentation du taux d'actualisation, qui atteignait 4,8 % au 31 août 2022 (3,1 % au 31 août 2021).

Les autres charges d'exploitation pour le trimestre et le semestre clos le 28 février 2023 ont augmenté de 15 \$ et de 16 \$ par rapport à celles des périodes correspondantes de l'exercice 2022, essentiellement du fait de la comptabilisation d'une provision pour contrats déficitaires de 13 \$ à l'égard d'un contrat de services et de développement d'envergure visant la vente de solutions technologiques de gestion de la circulation aérienne.

**Autres (produits) et charges**

| <b>Trimestres clos les 28 février</b>                      | <b>2023</b>  | <b>2022</b>  | <b>Variation (\$)</b> |
|--|--------------|--------------|-----------------------|
| Produits financiers  | (6) \$       | (4) \$       | 2 \$                  |
| Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel | 10           | 10           | –                     |
| Autres charges financières                                 | 19           | 21           | 2                     |
| Autres   | (3)          | 2            | 5                     |
|  | <u>20 \$</u> | <u>29 \$</u> | <u>9 \$</u>           |

| <b>Semestres clos les 28 février</b>                       | <b>2023</b>  | <b>2022</b>  | <b>Variation (\$)</b> |
|--|--------------|--------------|-----------------------|
| Produits financiers  | (12) \$      | (7) \$       | 5 \$                  |
| Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel | 20           | 19           | (1)                   |
| Autres charges financières                                 | 46           | 42           | (4)                   |
| Autres   | (8)          | (1)          | 7                     |
|  | <u>46 \$</u> | <u>53 \$</u> | <u>7 \$</u>           |

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars canadiens)

Le total des produits financiers a augmenté de 2 \$ et de 5 \$, respectivement, au cours du trimestre et du semestre clos le 28 février 2023 par rapport à ceux des périodes correspondantes de 2022, en raison surtout de l'augmentation des soldes de trésorerie et de placements à court terme de même que de la hausse des taux d'intérêt.

Les charges d'intérêts ont diminué de 2 \$ au cours du trimestre clos le 28 février 2023 en comparaison de celles de la période correspondante de l'exercice 2022 par suite du rachat partiel par la Société de ses obligations-recettes et de certains de ses billets d'obligation générale. Les charges d'intérêts ont augmenté de 4 \$ au cours du semestre clos le 28 février 2023 en comparaison de celles de la période correspondante de l'exercice 2022, du fait surtout de la prime nette de 6 \$ payée relativement à la transaction de rachat de titres de créance de la Société au premier trimestre de 2023.

Les autres profits et pertes ont augmenté de 5 \$ et de 7 \$, respectivement, au cours du trimestre et du semestre clos le 28 février 2023 par rapport à ceux des périodes correspondantes de 2022, sous l'effet surtout des fluctuations du taux de change du dollar américain sur le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

#### Mouvements du compte de stabilisation des tarifs

Notre mécanisme de stabilisation des tarifs et la méthode de comptabilisation utilisée à cette fin sont décrits au début du présent rapport de gestion et dans les notes 1 et 7 afférentes à nos états financiers de l'exercice 2022. Le tableau qui suit présente les mouvements nets du compte de stabilisation des tarifs.

| Trimestres clos les 28 février                                   | 2023                   | 2022                   | Variation (\$)       |
|--|------------------------|------------------------|----------------------|
| Solde débiteur à l'ouverture de la période                       | <u>(496) \$</u>        | <u>(597) \$</u>        | <u>101 \$</u>        |
| Écart par rapport aux niveaux prévus                             |                        |                        |                      |
| Produits supérieurs aux prévisions                               | 10                     | 17                     | (7)                  |
| Charges d'exploitation inférieures (supérieures) aux prévisions  | 3                      | (5)                    | 8                    |
| Autres (produits) et charges inférieurs aux prévisions           |                        |                        |                      |
| Mouvement net des autres comptes de report réglementaires        | 2                      | 1                      | 1                    |
| Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus                     | <u>(14)</u>            | <u>3</u>               | <u>(17)</u>          |
| Ajustement approuvé initial                                      | 1                      | 16                     | (15)                 |
| Mouvement net comptabilisé dans le bénéfice net (la perte nette) | <u>33</u>              | <u>(21)</u>            | <u>54</u>            |
| Solde débiteur à la clôture de la période                        | <u><u>(462) \$</u></u> | <u><u>(602) \$</u></u> | <u><u>140 \$</u></u> |

Le solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs a diminué de 34 \$ au cours du trimestre clos le 28 février 2023, ce qui s'explique avant tout par ce qui suit :

- l'ajustement prévu de 33 \$, qui correspond au quart du bénéfice net annuel attendu de 129 \$ pour l'exercice 2023 au moment où le budget de l'exercice 2023 a été approuvé;
- le fait que les produits se sont situés au-dessus des prévisions, soit 10 \$ de plus, en raison essentiellement de la hausse des autres produits;

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars canadiens)

partiellement compensés par :

- le mouvement net des autres comptes de report réglementaires, qui a été inférieur de 14 \$ aux prévisions, en raison essentiellement des ajustements réglementaires suivants :
  - un ajustement de 6 \$ du fait que le coût des prestations pour services rendus au cours de la période a été inférieur aux prévisions en raison la hausse du taux d'actualisation;
  - un ajustement de 6 \$ lié à un paiement servant à financer le déficit au titre du régime d'invalidité de longue durée au 31 août 2022.

| <b>Semestres clos les 28 février</b>                                | <b>2023</b>     | <b>2022</b>     | <b>Variation (\$)</b> |
|---|-----------------|-----------------|-----------------------|
| Solde débiteur à l'ouverture de la période                          | <u>(574) \$</u> | <u>(656) \$</u> | <u>82 \$</u>          |
| Écart par rapport aux niveaux prévus                                |                 |                 |                       |
| Produits supérieurs aux prévisions                                  | 49              | 96              | (47)                  |
| Charges d'exploitation inférieures (supérieures) aux prévisions     | 21              | (5)             | 26                    |
| Autres (produits) et charges (supérieurs) inférieurs aux prévisions |                 |                 |                       |
| Mouvement net des autres comptes de report réglementaires           | (1)             | 6               | (7)                   |
| Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus                        | <u>(22)</u>     | <u>(1)</u>      | <u>(21)</u>           |
| Ajustement approuvé initial   | 47              | 96              | (49)                  |
| Mouvement net comptabilisé dans le bénéfice net (la perte nette)    | <u>65</u>       | <u>(42)</u>     | <u>107</u>            |
| Solde débiteur à la clôture de la période                           | <u>(462) \$</u> | <u>(602) \$</u> | <u>140 \$</u>         |

Le solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs a diminué de 112 \$ au cours de l'exercice 2023, ce qui s'explique avant tout par ce qui suit :

- l'ajustement prévu de 65 \$, qui correspond à la moitié du bénéfice net annuel attendu de 129 \$ pour l'exercice 2023 au moment où le budget de l'exercice 2023 a été approuvé;
- le fait que les produits se sont situés au-dessus des prévisions, soit 49 \$ de plus, en raison essentiellement du niveau plus élevé qu'attendu des volumes de circulation aérienne et des autres produits;
- le fait que les charges d'exploitation se sont situées au-dessous des prévisions, soit 21 \$ de moins, en raison essentiellement des salaires et des charges liées aux heures supplémentaires inférieurs aux prévisions;

partiellement compensés par :

- le mouvement net des autres comptes de report réglementaires, qui a été inférieur de 22 \$ aux prévisions, en raison essentiellement des ajustements réglementaires suivants :
  - un ajustement de 11 \$ du fait que le coût des prestations pour services rendus au cours de la période a été inférieur aux prévisions en raison la hausse du taux d'actualisation;
  - un ajustement de 6 \$ lié à un paiement servant à financer le déficit au titre du régime d'invalidité de longue durée;
  - un ajustement de 3 \$ lié à la variation de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars canadiens)

**Mouvement net des comptes de report réglementaires**

Le mouvement net des comptes de report réglementaires représente l'ajustement comptable réglementaire, y compris le mécanisme de stabilisation des tarifs, visant à ajuster la comptabilisation de certaines transactions pour tenir compte des périodes au cours desquelles ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs.

| Trimestres clos les 28 février   | 2023           | 2022         | Variation (\$) |
|--|----------------|--------------|----------------|
| Compte de stabilisation des tarifs <sup>1)</sup>   | (34) \$        | 5 \$         | (39) \$        |
| Autres comptes de report réglementaires  |                |              |                |
| Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite                               | 12             | 28           | (16)           |
| Autres avantages du personnel  | (8)            | (3)          | (5)            |
| Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt                                   | (4)            | (1)          | (3)            |
| Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence | -              | 4            | (4)            |
| Autres   | 1              | 2            | (1)            |
|  | <u>(33) \$</u> | <u>35 \$</u> | <u>(68) \$</u> |

| Semestres clos les 28 février  | 2023            | 2022          | Variation (\$) |
|--|-----------------|---------------|----------------|
| Compte de stabilisation des tarifs <sup>1)</sup>   | (112) \$        | (54) \$       | (58) \$        |
| Autres comptes de report réglementaires  |                 |               |                |
| Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite                               | 24              | 54            | (30)           |
| Autres avantages du personnel  | (9)             | (3)           | (6)            |
| Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt                                   | (9)             | (8)           | (1)            |
| Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence | -               | 4             | (4)            |
| Autres   | 2               | 1             | 1              |
|  | <u>(104) \$</u> | <u>(6) \$</u> | <u>(98) \$</u> |

<sup>1)</sup> Le tableau figurant sous la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs » plus haut présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

La baisse du compte de report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite, que nous utilisons pour ajuster le total de la charge au titre des prestations de retraite de manière à refléter la somme en trésorerie des cotisations à recouvrer au moyen de l'établissement des tarifs, pour le trimestre et le semestre clos le 28 février 2023 est attribuable en majeure partie aux augmentations des taux d'actualisation utilisés aux fins de la comptabilisation et de la capitalisation sur la base de la continuité d'exploitation des régimes de retraite.

Les variations du mouvement net du compte de report réglementaire au titre des autres avantages du personnel, qui se sont établies respectivement à 5 \$ et à 6 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 28 février 2023, sont en grande partie attribuables à un paiement servant à financer le déficit au titre du régime d'invalidité de longue durée qui était plus élevé au 31 août 2022 qu'au 31 août 2021.

Les variations du mouvement net du compte de report réglementaire au titre de la participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence se sont établies à 4 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 28 février 2023, ce qui s'explique par la comptabilisation, aux fins de l'établissement des tarifs, du profit lié à la participation de 50 % de la Société dans Searidge Technologies Inc. (Searidge), qui a été réalisé lorsque la participation a été cédée au cours de l'exercice 2022.



**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars canadiens)

**GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL**

Notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2022 présente notre façon de gérer notre trésorerie et nos sources de financement. Nous n'avons pas modifié cette approche au cours du semestre clos le 28 février 2023. Comme il est mentionné à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières », le 29 novembre 2022, la Société a racheté pour 119 \$ de ses obligations-recettes et de certains de ses billets d'obligation générale avant leurs dates d'échéance. La croissance des volumes de circulation aérienne a permis à la Société de profiter des conditions de marché attrayantes pour réduire sa dette.

Au 28 février 2023, les liquidités dont nous disposons se composaient d'un montant de 411 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie et d'un montant de 850 \$ disponible aux termes de nos facilités de crédit consenties à des fins générales. De plus, nous disposons de facilités de lettres de crédit aux fins de capitalisation des régimes de retraite de 810 \$, dont une tranche de 86 \$ était inutilisée (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement »).

**Flux de trésorerie**

| Trimestres clos les 28 février  | 2023          | 2022          | Variation (\$) |
|---|---------------|---------------|----------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>                        |               |               |                |
| Exploitation  | 66 \$         | 43 \$         | 23 \$          |
| Investissement  | (51)          | (10)          | (41)           |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et d'investissement</b> | <b>15</b>     | <b>33</b>     | <b>(18)</b>    |
| Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie          | 1             | (1)           | 2              |
| <b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>           | <b>16</b>     | <b>32</b>     | <b>(16)</b>    |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période             | 395           | 335           | 60             |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>       | <b>411 \$</b> | <b>367 \$</b> | <b>44 \$</b>   |

| Semestres clos les 28 février   | 2023          | 2022          | Variation (\$) |
|---|---------------|---------------|----------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>  |               |               |                |
| Exploitation  | 218 \$        | 86 \$         | 132 \$         |
| Investissement  | (75)          | (36)          | (39)           |
| Financement   | (126)         | (1)           | (125)          |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement</b> | <b>17</b>     | <b>49</b>     | <b>(32)</b>    |
| Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie                          | 2             | (1)           | 3              |
| <b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>                           | <b>19</b>     | <b>48</b>     | <b>(29)</b>    |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période                             | 392           | 319           | 73             |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>                       | <b>411 \$</b> | <b>367 \$</b> | <b>44 \$</b>   |

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars canadiens)

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour le trimestre et le semestre clos le 28 février 2023 se sont établies à 66 \$ et à 218 \$, respectivement, contre 43 \$ et 86 \$ respectivement pour le trimestre et le semestre clos le 28 février 2022. Ces variations découlent principalement de l'augmentation des montants reçus au titre des redevances d'usage attribuable à la reprise de la circulation aérienne ainsi que de la hausse des montants reçus au titre des autres produits et des produits d'intérêts, contrebalancées dans une certaine mesure par l'accroissement des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs attribuable surtout aux charges liées aux salaires et aux heures supplémentaires plus élevées et l'augmentation des cotisations aux régimes de retraite.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le trimestre et le semestre clos le 28 février 2023 se sont élevées à 51 \$ et à 75 \$, respectivement, contre 10 \$ et 36 \$ respectivement pour le trimestre et le semestre clos le 28 février 2022. Les variations sont en grande partie attribuables à la hausse des placements à court terme et des dépenses d'investissement. Au deuxième trimestre de 2022, la Société a reçu le produit et le remboursement d'un prêt liés à la vente de sa participation dans Searidge. Aucune opération de la sorte n'a eu lieu au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023.

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour le semestre clos le 28 février 2023 se sont établies à 126 \$, en comparaison de 1 \$ pour le semestre clos le 28 février 2022, en raison du rachat partiel par la Société de ses obligations-recettes et de certains de ses billets d'obligation générale.

#### Liquidités et stratégie de financement

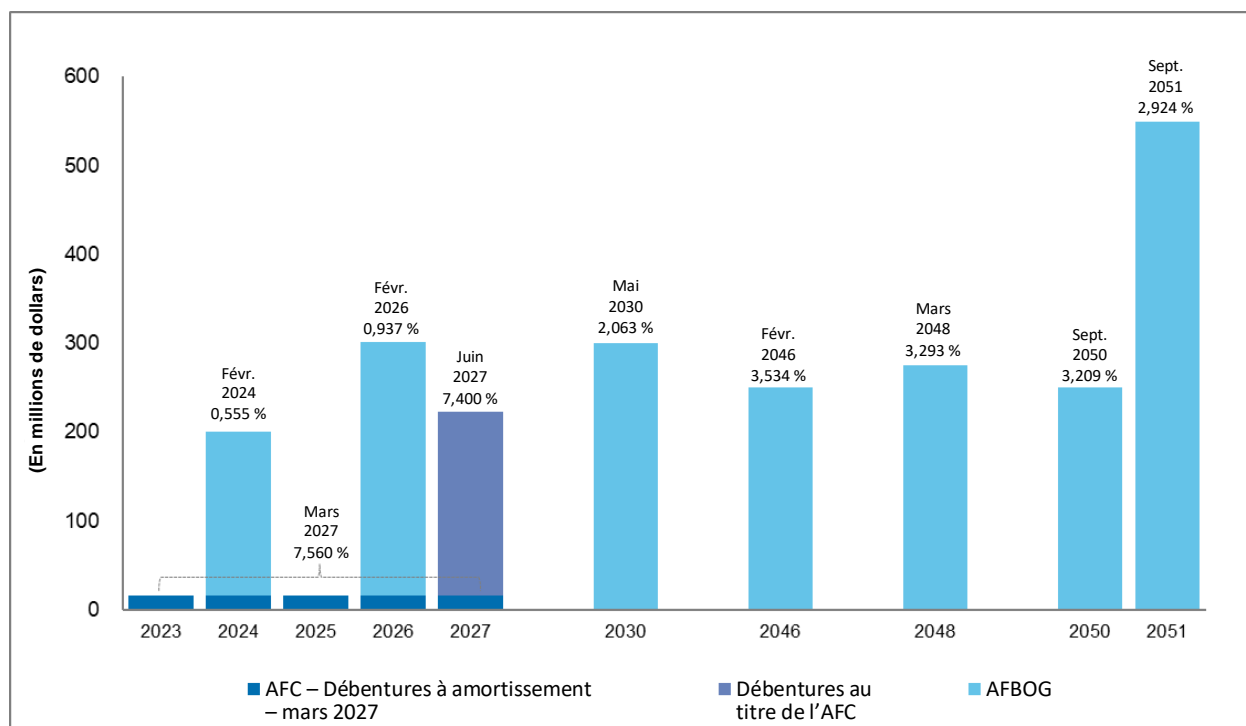
Nous sommes exposés à un risque de refinancement lié à l'échéance de nos obligations et billets, y compris le versement annuel de principal de 16 \$ (25 \$ au 31 août 2022) exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2. Nous atténuons ce risque en nous assurant que nous avons accès à des facilités de crédit consenties d'un montant suffisant pour couvrir nos besoins de refinancement en cas de perturbation temporaire des marchés financiers ou d'accès bloqué aux marchés pour toute raison.

Le tableau qui suit présente les éléments de notre dette à long terme, de nos liquidités et de nos placements.

|   | 28 février<br>2023 | 31 août<br>2022 |
|---|--------------------|-----------------|
| <b>DETTE À LONG TERME</b>   |                    |                 |
| Obligations et billets à payer  |                    |                 |
| Aux termes de l'acte de fiducie cadre (AFC)                                       | 286 \$             | 375 \$          |
| Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale (AFBOG) | 2 095              | 2 125           |
|   | <u>2 381</u>       | <u>2 500</u>    |
| Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés               | (11)               | (12)            |
| Total des obligations et des billets à payer                                      | <u>2 370</u>       | <u>2 488</u>    |
| Moins la partie courante de la dette à long terme                                 | <u>(201)</u>       | <u>(25)</u>     |
| Total de la dette à long terme  | <u>2 169 \$</u>    | <u>2 463 \$</u> |
| <b>LIQUIDITÉS</b>   |                    |                 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie   | 411 \$             | 392 \$          |
| Placements à court terme  | 99                 | 80              |
| Fonds de réserve pour le service de la dette                                      | 75                 | 74              |
| Capacité d'emprunt consentie inutilisée   | 850                | 849             |
| Total des liquidités  | <u>1 435 \$</u>    | <u>1 395 \$</u> |

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars canadiens)

Le graphique qui suit présente notre profil d'échéances de la dette.



La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes de même que de facilités de lettres de crédit distinctes aux fins de la capitalisation des régimes de retraite. Les facilités de crédit étaient utilisées comme suit.

| Au 28 février   | 2023          |
|---|---------------|
| Facilités de crédit à des fins générales :  |               |
| Facilité de crédit conclue avec un consortium d'institutions financières canadiennes – tranche non utilisée <sup>1), 2)</sup> | <b>850 \$</b> |
| Moins : les sommes affectées au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien <sup>3)</sup>                             | <b>(303)</b>  |
| Fonds pouvant être utilisés sans restriction  | <b>547 \$</b> |
| Facilités de crédit aux fins de capitalisation des régimes de retraite  |               |
| Facilités de lettres de crédit aux fins de capitalisation des régimes de retraite <sup>4)</sup>                               | <b>810 \$</b> |
| Moins : les lettres de crédit en cours aux fins de capitalisation des régimes de retraite <sup>4)</sup>                       | <b>(724)</b>  |
| Facilité de lettre de crédit consentie inutilisée   | <b>86 \$</b>  |

<sup>1)</sup> La facilité de crédit de la Société consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes est constituée de deux tranches de montants égaux échéant le 26 mars 2025 et le 26 mars 2027, respectivement. Après le 28 février 2023, les dates d'échéance ont été reportées au 26 mars 2026 et au 26 mars 2028, respectivement. La convention relative à la facilité de crédit prévoit des emprunts à divers taux d'intérêt fondés sur certains taux de référence, plus précisément le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires au Canada, ainsi que sur la cote de crédit de la Société au moment du prélèvement. La Société est tenue de payer des commissions d'engagement qui sont tributaires de sa cote de crédit. Au 28 février 2023, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité de crédit.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars canadiens)**

- 2) Une attribution de 25 \$ auprès d'une institution financière canadienne a été effectuée aux termes de la facilité de crédit consentie de 850 \$. Au 28 février 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable non engagée.
- 3) Le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien peut servir à régler les charges d'exploitation et d'entretien, au besoin.
- 4) Les facilités de lettres de crédit aux fins de capitalisation des régimes de retraite comportent quatre facilités auprès d'institutions financières canadiennes totalisant 810 \$. La date d'échéance d'une tranche de 400 \$ des facilités de crédit a été prorogée de un an au cours du semestre clos le 28 février 2023 et toutes les facilités arriveront à échéance le 31 décembre 2023, à moins qu'elles ne soient prorogées.

### Obligations contractuelles et engagements

Les renseignements suivants à l'égard de nos obligations contractuelles et autres engagements résument certaines des exigences liées à la situation de trésorerie et aux sources de financement qui nous incombent.

#### Obligations contractuelles

Le tableau ci-dessous présente une répartition des obligations contractuelles au 28 février 2023 et pour les cinq prochains exercices et par la suite. Le total des obligations contractuelles exclut les engagements relatifs à des biens et des services dans le cours normal des activités.

|   | Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août |        |        |       |        |        |              |
|---|---|--------|--------|-------|--------|--------|--------------|
|   | Total   | 2023   | 2024   | 2025  | 2026   | 2027   | Par la suite |
| Dette à long terme (y compris la partie courante) <sup>1), 2)</sup> | <b>2 381 \$</b>   | 16 \$  | 201 \$ | 16 \$ | 301 \$ | 222 \$ | 1 625 \$     |
| Paiements d'intérêts <sup>2)</sup>                                  | <b>1 262</b>  | 35     | 71     | 70    | 67     | 65     | 954          |
| Engagements en capital  | <b>114</b>  | 58     | 21     | 8     | 5      | 7      | 15           |
| Obligation locative   | <b>58</b>   | 1      | 3      | 3     | 3      | 3      | 45           |
| Prêt consenti à une partie liée <sup>3)</sup>                       | <b>15</b>   | 15     | –      | –     | –      | –      | –            |
| <b>Total des obligations contractuelles</b>                         | <b>3 830 \$</b>   | 125 \$ | 296 \$ | 97 \$ | 376 \$ | 297 \$ | 2 639 \$     |

- 1) Les paiements représentent un principal de 2 381 \$. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant sa date d'échéance prévue.
- 2) De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 7 afférente aux états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2023.
- 3) La Société a conclu une entente avec Aireon en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 15 \$ CA (11 \$ US).

Les lettres de crédit de la Société sont analysées à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement ».

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars canadiens)

**Gestion du capital**

La Société considère que le capital équivaut à la somme de sa dette à long terme contractée par émission de titres, de ses résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que de ses comptes de report réglementaires et des soldes de certains de ses régimes d'avantages du personnel, comme l'illustre le tableau ci-après. Cette définition du capital est celle à laquelle la direction a recours, et elle peut ne pas être comparable à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés.

|  | 28 février<br>2023 | 31 août<br>2022 |
|--|--------------------|-----------------|
| Obligations et billets à payer   | 2 370 \$           | 2 488 \$        |
| Capitaux propres   |                    |                 |
| Résultats non distribués (déficit)                                     | (18)               | 28              |
| Comptes de report réglementaires                                       |                    |                 |
| Soldes débiteurs   | (1 248)            | (1 341)         |
| Soldes créditeurs  | 132                | 119             |
| Avantages du personnel   |                    |                 |
| Passif au titre des prestations d'invalidité de longue durée           | –                  | 6               |
| Passif au titre des avantages liés aux régimes de retraite capitalisés | 612                | 588             |
| Passif au titre des congés de maladie cumulatifs                       | 15                 | 15              |
| Total du capital   | <u>1 863 \$</u>    | <u>1 903 \$</u> |

**Gestion des risques financiers**

La Société est exposée à plusieurs risques, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux prix, le risque de crédit et le risque de liquidité, du fait qu'elle détient des instruments financiers. Se reporter à la note 16 afférente aux états financiers de l'exercice 2022 pour obtenir de l'information sur nos instruments financiers, y compris sur l'exposition à chacun de ces risques et sur la façon dont nous les gérons, de même que sur nos analyses de sensibilité. Pour de plus amples renseignements sur le risque de liquidité, se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement ».

Les risques suivants peuvent également avoir une incidence sur la trésorerie et les ressources en capital de la Société.

**Volumes de circulation aérienne**

Notre risque lié à la circulation aérienne et notre stratégie d'atténuation de ce risque n'ont pas changé par rapport à ceux présentés dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2022.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

### Couverture d'assurance

Notre programme d'assurance-responsabilité pour l'aviation a été renouvelé le 15 novembre 2022 pour une période de un an. Cette police d'assurance fournit une vaste couverture quant à nos responsabilités envers des tiers en ce qui a trait au SNA. La Société est aussi couverte par d'autres types de polices d'assurance que la direction juge appropriées compte tenu de la nature de nos activités. Cette assurance n'entraîne pas de coûts considérables pour la Société.

La Société est tenue par contrat d'indemniser le gouvernement du Canada à l'égard de toute perte qu'il subirait ou qui lui serait réclamée, et qui est couverte par l'assurance responsabilité applicable à l'aviation de la Société.

### Procédures judiciaires

La Société est partie à certaines procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. La direction ne prévoit pas que l'issue de l'une ou l'autre de ces procédures aura une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

### Cotes de crédit

Les cotes de crédit et les perspectives suivantes ont été attribuées aux titres d'emprunt de la Société.

| Agences de notation                        | Titres de premier rang | Billets d'obligation générale | Perspective |
|--|------------------------|-------------------------------|-------------|
| Moody's Investors Service<br>(« Moody's ») | Aa2                    | Aa2                           | Stable      |
| Standard & Poor's (« S&P »)                | AA-                    | A+                            | Positive    |

En raison de l'amélioration des conditions du marché, le 8 novembre 2022, S&P Global Ratings a révisé la perspective de NAV CANADA, la faisant passer de stable à positive, et a affirmé qu'elle maintenait la cote de « AA- » quant aux titres de créance à long terme et aux titres de créance de premier rang garantis, ainsi que la cote « A+ » pour les titres de créance de premier rang subordonnés.

Après le 28 février 2023, Moody's et S&P ont toutes deux publié des avis de crédit confirmant qu'il n'y avait pas de changements aux cotes de crédit et aux perspectives de la Société.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars canadiens)

**RÉSULTATS TRIMESTRIELS**

**Informations financières trimestrielles (non audité)**

|  | Trimestres clos les      |                           |                       |                      |
|--|--------------------------|---------------------------|-----------------------|----------------------|
|  | T2<br>28 février<br>2023 | T1<br>30 novembre<br>2022 | T4<br>31 août<br>2022 | T3<br>31 mai<br>2022 |
| Produits   | 388 \$                   | 435 \$                    | 468 \$                | 381 \$               |
| Charges d'exploitation   | 371                      | 348                       | 368                   | 361                  |
| Autres (produits) et charges   | 20                       | 26                        | 102                   | 28                   |
|  | (3)                      | 61                        | (2)                   | (8)                  |
| Recouvrement d'impôt sur le résultat   | —                        | —                         | (13)                  | —                    |
| Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires | (3)                      | 61                        | 11                    | (8)                  |
| Mouvement net des comptes de report réglementaires                                     |                          |                           |                       |                      |
| Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs                                    | (34)                     | (78)                      | (8)                   | (20)                 |
| Autres ajustements aux comptes de report réglementaires                                | 1                        | 7                         | 90                    | 23                   |
|  | (33)                     | (71)                      | 82                    | 3                    |
| Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires | (36) \$                  | (10) \$                   | 93 \$                 | (5) \$               |

|  | Trimestres clos les      |                           |                       |                      |
|--|--------------------------|---------------------------|-----------------------|----------------------|
|  | T2<br>28 février<br>2022 | T1<br>30 novembre<br>2021 | T4<br>31 août<br>2021 | T3<br>31 mai<br>2021 |
| Produits   | 313 \$                   | 345 \$                    | 293 \$                | 196 \$               |
| Charges d'exploitation   | 350                      | 337                       | 348                   | 305                  |
| Autres (produits) et charges   | 29                       | 24                        | 19                    | 86                   |
|  | (66)                     | (16)                      | (74)                  | (195)                |
| Recouvrement d'impôt sur le résultat   | —                        | —                         | —                     | (9)                  |
| Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires                | (66)                     | (16)                      | (74)                  | (186)                |
| Mouvement net des comptes de report réglementaires                                     |                          |                           |                       |                      |
| Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs                                    | 5                        | (59)                      | 159                   | 119                  |
| Autres ajustements aux comptes de report réglementaires                                | 30                       | 18                        | 34                    | 75                   |
|  | 35                       | (41)                      | 193                   | 194                  |
| Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires | (31) \$                  | (57) \$                   | 119 \$                | 8 \$                 |

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
(en millions de dollars canadiens)

**PERSPECTIVES FINANCIÈRES<sup>2)</sup>**

Les rubriques qui suivent présentent les résultats annuels projetés à l'heure actuelle de la Société pour l'exercice 2023 avant la stabilisation des tarifs, aux fins de comparaison avec les résultats pour l'exercice 2022.

|   | Exercice<br>2023 | Exercice<br>2022 | Variation (\$) |
|---|------------------|------------------|----------------|
| <b>Résultats d'exploitation (avant la stabilisation des tarifs)</b>                                     |                  |                  |                |
| Produits  | 1 724 \$         | 1 507 \$         | 217 \$         |
| Charges d'exploitation et autres (produits) et charges, y compris les autres ajustements réglementaires | 1 573            | 1 425            | 148            |
| Bénéfice net avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs                              | 151 \$           | 82 \$            | 69 \$          |
| <b>Volumes de circulation aérienne (croissance d'un exercice à l'autre)</b>                             | 14,5 %           | 76,8 %           |                |
| <b>Solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs</b>   | (423) \$         | (574) \$         | 151 \$         |
| <b>Financement des cotisations aux régimes de retraite</b>  | 87 \$            | 100 \$           | (13) \$        |
| <b>Investissement en immobilisations et en actifs réglementaires</b>                                    | 143 \$           | 127 \$           | 16 \$          |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice                                      | 478 \$           | 392 \$           | 86 \$          |
| Placements à court terme (compte tenu des intérêts courus)  | 98               | 80               | 18             |
| <b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme</b>                                | 576 \$           | 472 \$           | 104 \$         |

**Produits**

Les produits pour l'exercice 2023 devraient augmenter de 217 \$ par rapport à ceux de l'exercice 2022, du fait principalement de l'augmentation prévue de 14,5 % des volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, d'un exercice à l'autre. Toutefois, les volumes de circulation aérienne devraient afficher encore un retard de 10,1 % en moyenne par rapport à ceux de l'exercice 2019.

Dans notre rapport de gestion annuel pour l'exercice 2022, nous avons présenté des produits prévus de 1 672 \$ pour l'exercice 2023, ce qui représente une hausse d'un exercice à l'autre de 13,1 % et un recul de 11,2 % des volumes de circulation aérienne par rapport à ceux de l'exercice 2019. L'augmentation de 52 \$ a découlé de la hausse des volumes moyens de circulation aérienne et des autres produits.

<sup>2</sup> Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.



**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

**Charges d'exploitation et autres (produits) et charges**

Les charges d'exploitation et autres (produits) et charges avant la stabilisation des tarifs devraient augmenter de 148 \$. La hausse attendue par rapport à l'exercice 2022 est principalement attribuable à l'augmentation des charges liées à la rémunération et aux déplacements et des autres charges d'exploitation à mesure que nos effectifs augmentent afin de répondre aux exigences de prestation de services et de réaliser nos initiatives stratégiques. La hausse s'explique aussi par la provision pour contrats déficitaires comptabilisée au deuxième trimestre de 2023 à l'égard d'un important contrat de vente et de services visant des technologies. Cette hausse de coûts a été contrebalancée en partie par l'augmentation des produits d'intérêts par suite de l'accroissement des taux d'intérêt et des soldes de trésorerie et de placements à court terme.

Dans notre rapport de gestion annuel pour l'exercice 2022, nous avons présenté des charges d'exploitation et autres (produits) et charges prévus, avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs, de 1 543 \$ pour l'exercice 2023. La hausse de 30 \$ est principalement attribuable à l'augmentation des charges liées à la rémunération et aux installations de même qu'à la provision pour contrats déficitaires au titre du contrat de vente et de services visant des technologies susmentionné, atténuées par la hausse des produits d'intérêts.

**Compte de stabilisation des tarifs**

La Société prévoit que le compte de stabilisation des tarifs diminuera pour s'établir à un solde débiteur de 423 \$ au 31 août 2023, par suite de la reprise de la circulation aérienne. Le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs est pris en compte dans le processus d'établissement des tarifs (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs »).

Dans notre rapport de gestion annuel pour l'exercice 2022, nous avons présenté un solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs prévu de 445 \$ au 31 août 2023. La diminution du solde débiteur prévu s'explique essentiellement par l'écart favorable des produits.

**Flux de trésorerie**

Le solde de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme devrait s'élever à 576 \$ au 31 août 2023. Cela reflète l'augmentation des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation du fait que les volumes de circulation aérienne poursuivent leur progression à un rythme supérieur à la croissance des charges et des dépenses d'investissement. La croissance des volumes de circulation aérienne a permis à la Société de racheter pour 119 \$ de ses obligations-recettes et certains de ses billets d'obligation générale au cours du semestre clos le 28 février 2023.

Bien que nous prévoyions investir davantage dans les immobilisations et les actifs réglementaires au cours de l'exercice 2023, une tranche de ces coûts sera remboursée par l'entremise du Fonds national des corridors commerciaux (FNCC). Au cours de l'exercice 2022, la Société a conclu des ententes avec le gouvernement du Canada visant la réception d'environ 105 \$ au cours des prochaines années aux termes du FNCC relativement à certains projets devant améliorer la capacité et la résilience du réseau d'aviation.

Dans notre rapport de gestion annuel pour l'exercice 2022, nous avons présenté un solde de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme prévu de 654 \$ au 31 août 2023. La diminution du solde prévu s'explique en grande partie par le rachat non planifié de titres d'emprunt par la Société, facteur partiellement contrebalancé par l'augmentation des produits.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

## **INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

### **Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie**

Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont des ratios financiers non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS. Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont présentés aux termes du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. La Société calcule le ratio de couverture par le bénéfice en se fondant sur le bénéfice avant intérêts sur les passifs financiers au coût amorti (charges d'intérêts) divisé par les charges d'intérêts. Le ratio de couverture par les flux de trésorerie correspond au bénéfice (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts et les amortissements divisé par les charges d'intérêts. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), NAV CANADA, à l'exclusion de ses filiales, n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, en conséquence, aucune déduction n'a été faite au titre de l'impôt sur le revenu. Après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôt sur le résultat liée à nos filiales assujetties à l'impôt est négligeable.

Au cours d'un exercice, les produits trimestriels tirés des redevances d'usage refléteront les fluctuations saisonnières et les autres variations que subit le secteur du transport aérien et, par conséquent, nos résultats nets varieront d'un trimestre à l'autre. Notre mandat stipule que nous devons atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier, après application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, de sorte que le ratio prévu de couverture par le bénéfice, qui correspond au bénéfice avant les intérêts divisé par les charges d'intérêts, doit se rapprocher de 1:1. Toutefois, en raison du caractère saisonnier de nos activités, nos produits peuvent entraîner un ratio de couverture par le bénéfice inférieur à 1:1 pour toute période intermédiaire.

Pour la période de douze mois close le 28 février 2023, la Société a affiché un bénéfice net de 42 \$ dans son état du résultat net (39 \$ pour la période de douze mois close le 28 février 2022). Nos charges d'intérêts se sont chiffrées à 88 \$ (84 \$ pour la période de douze mois close le 28 février 2022). Le bénéfice consolidé (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts s'est établi à 130 \$ (123 \$ pour la période de douze mois close le 28 février 2022), ce qui correspond à 1,48 fois nos exigences en matière d'intérêts pour la période considérée (1,46 fois pour la période de douze mois close le 28 février 2022) et atteint notre ratio cible de couverture par le bénéfice de 1:1. La dotation aux amortissements s'est établie à 143 \$ pour cette période (149 \$ pour la période de douze mois close le 28 février 2022). Notre couverture des flux de trésorerie a été de 3,10 fois nos exigences en matière d'intérêts pour cette période (3,24 fois au cours de la période de douze mois close le 28 février 2022).

### **Transactions avec des parties liées**

Les parties liées de la Société comprennent les membres de sa haute direction, les filiales, les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable et les régimes de retraite agréés de son personnel. Les transactions conclues avec ces parties liées ne diffèrent pas sensiblement de celles présentées dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2022.

### **Méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables utilisées dans les états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2023 figurent à la note 3 afférente aux états financiers de l'exercice 2022.

### **Prises de position comptables futures**

Les prises de position comptables futures publiées au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023 figurent à la note 2 g) afférente aux états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2023.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

**Principales estimations comptables et jugements**

L'établissement des états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2023 exige que la direction ait recours à son jugement et fasse des estimations à l'égard d'événements futurs.

Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et ils sont fondés sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements futurs jugés raisonnables selon les circonstances. Les estimations comptables, par définition, correspondent rarement aux résultats réels.

Les jugements critiques et les principales sources d'incertitude à l'égard des estimations sont présentés à la note 2 d) afférente aux états financiers annuels de 2022.

Les principales estimations comptables et les jugements significatifs formulés lors de l'établissement des états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2023 de la Société sont conformes à ceux qui ont été formulés lors de l'établissement de nos états financiers consolidés annuels de l'exercice 2022 et qui sont décrits dans le rapport de gestion de l'exercice 2022.

**CONTRÔLES INTERNES ET PROCÉDURES**

Aucun changement n'est survenu dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») de la Société au cours du trimestre clos le 28 février 2023 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le CIIF de la Société.